

Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Cette œuvre est hébergée sur « *Notes du mont Royal* » dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES
Google Livres

SENEQVE
DE LA PROVIDENCE
DIVINE.

524.C/10.

SENEQVE
DE LA CLE-
MENCE.

SENEQVE
DE LA CONSOLATION
DE LA MORT.



A R O V E N,

Chez Chandel
lieur du Ro
dans la rue
ne
Villain, Libraire & Re-
tenant sa boutique
du Bec, à la bon-
Renommée.

100-4172
100-4172
100-4172



LE LIBRAIRE

AV LECTEUR

NE nous estant rien plus cher que de servir & profiter au public en quelque maniere que ce soit, nous auons aduisé de mettre en lumiere ces beaux Traitez de Seneque, Philosophe des plus celebres, & de tel nom que les hommes visitez aux liures de la Philosophie morale peuuent scauoir: & d'autant plus volontiers qu'en ce temps calamiteux de ciuiles dissensions & rebellions pernicieuses en ceste France qui reuiet non seulement les Provinces, les villes, les maisons, les biens & les corps, mais aussi les ames, qui se perdent & precipitent, par vne tant insigne & commune corruption des mœurs, conuerties en toute barbarie & inhumanité, voire cruauté plus que Gottique, nous auons besoin de li-

EPISTRE.

ures remplis de bons enseignemens qui nous
reforment & nous maintiennent es bornes, de
l'ancienne bonté, & candeur Françoisse, &
aduisent les meschans qui ont degeneré de
leur deuoir, afin que touchez de repentance
de leurs crimes, ils se recognoissent, lisans
quelques beaux traicts de Philosophie. Iouis-
sez amiablement de nos fraiz labours, & de
nostre bonne volonté qui pensera tousiours à
vostre plaisir & contentement. A Dieu.

Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Une ou plusieurs pages sont omises
ici volontairement.

SENEQUE DE
LA CLEMENCE

TRADUIT DE LATIN
en François.

PAR ANGE CAPPEL.

Cij

AV ROY SVR LE TRAIT-
TE DE LA CLEMEN-
te dedié à sa Maje-
sté S. D. S.

SIRE, cet œuvre cydoit estre leu de tous,
Et releu par ceux là qui ont en main le
sceptre

Mais dire i'oseray qu'à nul il ne peut estre,
Quelqu'il soit, dedié plus dignemēt qu'à vous

*Vous, Sire, qui d'un cœur si gracieux &
doux,*

*En ces discords civils vous estes fait paroistre,
Qui avez reserré vostre guerre dextre
Moderant les effets d'un tres-inste courroux.*

*Lors qu'on racontera vos Martiaux exploits
Lesquels ont reunny vos peuples sous vos loix,
Des Rois vos denâciers l'on dira le semblable*

*Mais auoir sceu dōpter les passiōs du cœur,
Auoir esté en soy de soy mesme vainqueur,
Sire, en ce fait icy vous este inimitable.*



LIVRE PREMIER DE LA C L E M E N C E.

L'Ay deliberé, ô Cesar faire
cet escrit de la Clemence,
rafin qu'aucunemēt ie serue
cōme de miroir & vous fai-
sāt veoir à vous mesmes, vōus receuiez
vn cōtentemēt non pareil. Car encores
que des actions vertueuses, le vray
fruiēt soit les auoir faites, & qu'il n'y
ait hors la vertu, aucune recompense
digne d'elle, c'est plaisir toutesfois que
de considerer & visiter sa bonne con-
science : & au reste ietter les yeux sur
ceste multitude infinie, turbulente, se-
ditieuse, passionnée, qui feroit gloire
de la ruine d'autrui, & pareillement
de la sienne, si le ioug qui la retient e-
stoit brisé, & pour ceste cause parler
ainsi en soy-mesme: Est il possible, que
moy, entre tous les humains, me sois
trouué tant agreable, que d'estre esleu
pour estre cestuy-la qui sur la terre ex-

erce la puissance des Dieux? C'est moy qui suis parmy les nations autheur de la vie & de la mort. Je tiens la condition & aduancement d'un chacun entre mes mains. Si la fortune fauorise qui que soit de mortels, c'est par ma bouche qu'elle le prononce, de nostre declaration les peuples & les villes conçoient occasion de resiouissance. Et n'y a rien, quelque part qu'il puisse estre, qui soit fleurissant sans ma bonne grace ou volonté: & tant de millions d'espées que ma paix fait tenir coyes, d'un clin d'œil que ie feray, seront tirées, & qu'elles nations il faut exterminer, quelles transporter, quelles mettre en liberté, à qu'elles l'oster, quels Roys faire esclaués, & quelles testes il faut enuironner d'un ornemēt Royal, quelles villes razer, & quelles edifier, C'est la ma iurisdiction. Parmy ceste absoluë dispositiō de toutes choses, ne la cholere ne m'a point poussé à supplices iniques, ny l'impetuosité de la ieunesse, ny la temerité des hōmes, ny leurs outrages, qui souuentes fois ont arraché la patience du cœur des plus moderez, ny ceste gran-

deur execrable, mais cōme aux grands Empires de vouloir faire ostentatiō de sa puissance par se faire redouter. Le glaive en ma Cour est serré, voire mesmes enfermē. Je fay vne tres-estroite espargne, mesme du sang le plus contemptible, & n'y a celuy, quoy que despourueu de toutes autres choses, qui par la seule qualité d'homme ne me trouue fauorable: Ma seuerité est reserrée, & ma Clemence toujours appareillée. Voila comme ie me conserue ne plus ne moins qu'ayant à rendre raison aux loix, que i'ay d'un lieu profond & tenebreux mises en lumiere? L'un me faict pitié, à cause de son premier aage, l'autre à cause de son dernier: Cestuy-là pour l'amour de sa dignité, & cestuy cy pour sa pauvreté: & quand ie n'ay point trouué occasion de faire misericorde, ie me suis pardonné à moy-mesme. Que si aujour d'huy les Dieux immortels me demandoient compte du genre humain, ie suis prest de leur nombrer vn pour vn. Vous pouuez Cesar, hardimēt vous vanter de cela, que toutes choses reposent sous la seureté de vostre pro-

tection, tellement que rien par vostre moyen n'a esté emporté de la République, ne par force ne par subtilité. Vous auez esté cōuoiteux d'une louange bien rare, & qui n'a point encore esté cōcedée à aucun Prince, à sçavoir l'innocēce. Vous ne perdez pas vostre peine, ny ceste rare & singulière bonté qui est en vous, ne s'est point recontrée sous le iugement de personnes ingrates ou malignes. L'on vous à grande obligation : Jamais homme ne fut tant affectionné à vn autre homme que le peuple Romain est de vous, son grand & continuel bon-heur. Mais vous vous estes mis sous le faiz d'une merueilleuse charge. Personne n'allegue plus le diuin Auguste, ou le commencement de l'Empire de Tybere, ne pour vous cuider ressembler, se propose autre patron que le vostre. Vostre gouvernement est recherché pour faire l'essay des autres. De s'estre rendu tel, c'eust esté chose bien mal aisée, si ceste grande bōté ne vous eust esté naturelle, mais empruntée pour quelque temps l'on ne peut longuement supporter le masque: & la fictiō retourne

bien tost en son naturel. Aux choses ou il entre de la verité, & lesquelles pour en parler ainsi procedent de ce qui est massif, avec le temps elles apparoissent & plus grandes & meilleures. Le peuple Romain couroit bien vne grande fortune, quand l'on ne pouoit encores s'asseurer, à quoy premiere-ment s'addonneroit vostre gentil naturel : mais desia le souhait du public se voit accomp'ly. Et ne faut point craindre qu'une soudaine oubliace de vous mesmes vous vienne saisir. Bien est vray que la felicité rend les personnes plus ardentes, & nos conuoitises ne sont iamaïs si temperées qu'elles veulent finir en ce qui leur est succédé. Les grandes seruent d'esclairer à de plus grandes, & ceux qui sont paruenus à choses inespérées, embrassent puis apres de tres-mauuais desseins. Ceste cōfession neantmoins se declare entre tous les citoyens, qu'ils se tiennent pour heureux, & que rien entre tāt de biens ne leur peut estre adiousté, sinon qu'ils leur soient perdurables. Beaucoup de choses les contraignent d'auoir cela: le dernier point que les honres reco-

gnoissent, c'est qu'ils ont vne seureté
 p^{er}le, & de toutes parts, & droict
 n^{on} de toute oppression. Il se re-
 presente à leurs vœux la forme de Re-
 publique la pl^{us} souhaitable, à laquelle
 pour vne parfaite liberté rien ne mâ-
 que, si non la licence de perir. Princi-
 palement toutes fois l'admiration de
 sa Clemence se manifeste, tant aux
 pl^{us} grands que plus petits. Car de tou-
 tes les autres commoditez chacun se-
 lon la proportion de sa condition en
 participe, ou il en pretēd de plus gran-
 des, ou de moindres: mais de sa Cle-
 mēce chacun s'en promet esgalement,
 & n'y à celuy qui ait opinion de son
 innocence, qui ne se resiouisse de
 veoir sa Clemence deuant ses yeux, at-
 tendāte & deliberée de remedier aux
 transgressions humaines.

2 **I**E sçay au demeurant qu'il y en a
 quelques vns, qui pensēt que par
 la Clemence, tous les plus meschans
 du monde soient supportez, d'autant
 qu'elle est superflue, si ce n'est apres
 le delict, & que ceste seule vertu n'est
 point en vsage entre les gens, qui vi-

vent innocemment : mais en premier
 lieu comme la medecine se pratique
 entre les malades , & s'honore entre
 les sains , ainsi est de la Clemence,
 à laquelle combien que ceux qui ont
 merité la punition ayēt leurs recours,
 ceux qui ne sont point coupables ne
 laisse pas de la priser. En apres la
 Clemence a lieu à l'endroit des gens
 de bien , pource que quelques fois vn
 cas fortuit est reputé pour faute , &
 non seulement l'innocence est secou-
 rüe par la clemence , mais souuent la
 vertu pource que la diuersité des tēps
 ameine tels changemens que les cho-
 ses louables mesmes se peuuent punir.
 Ioinct aussi qu'une partie des hom-
 mes est telle naturellement , qu'elle se
 peut bien reduire à vne vie innocen-
 te , toutesfois ne seroit pas bien seant
 de pardonner à tous propos : car de-
 puisque la distinctiō d'entre les bōs &
 les meschans est ostée , s'ensuit la con-
 fusion & le debordement de tous vi-
 ces. Il faut doncques y apporter vne
 moderation pour discerner le natu-
 rel guerissable , d'auec celuy qui est de-
 ploré , & ne faut auoir vne Clemence :

vulgaire & commune entiers tous, n'y
entièrement retranchée: Car la cruau-
té est tout aussi grande de pardonner
à tous, que de ne faire grace à aucun.
Nous y deuons tenir mesure: mais d'au-
tant qu'il est mal-aisé que la tempe-
rance y soit gardée, tout ce qui passa-
ra les bornes de raison, il le faut bal-
lancer en la plus humaine, mais cela
se traittera plus particulièrement en
son lieu.

§ **O**R ie diuiseray maintenât tout
ce fait en trois parties, la pre-
miere sera de la liberté des esclau-
es, la seconde fera declaration de la nature
de la clemence, & de sa constitution:
Car y ayant certains vices fort appro-
chans des vertus, il ne se peuuent dis-
cerner, si ce n'est en representant bien
les signes par lesquels se cognoisse la
différence: & en troisieme lieu de nous
bien informer par quel moyen nostre
entendement est amené à ceste vertu,
comment il s'y establit, & comment
par vsage il se la rend sienne. Il nous
faut au reste necessairement conseiller
qu'il n'y a de toutes les vertus aucu-

ne, qui conuienne mieux à l'homme, veu qu'il n'y en a point de plus humaine, non seulement entre nous Stoïques; qui tenons l'homme animal sociable; auoir esté créé pour le bien commun de nous tous, mais aussi entre ceux-là, qui le rapportent du tout à la volupté, & duquel tant les faits que les dits n'ont autre but, que l'vtilité: car s'il ne cherche que le repos, & la tranquillité, il a trouué ceste vertu selon son naturel, ayant la paix, & contenant ses mains. La Clemence toutes-fois n'est point mieux seante à homme du monde qu'au Roy, ou au Prince, & tout autant les vertus aux grands personnages sont louables, & honorables, comme leur puissance apporte de conseruation: car c'est vne chose pestiferé d'auoir beaucoup de pouuoir à faire mal: Et finalement la grandeur de cestuy-là se peut dire stable & bien fondée, dont chacun prend autant d'assurance, comme il le voit auoir de puissance; la solitude duquel iournellement s'experimente, autant pour le particulier, que pour le general, & lequel se presentant ils ne s'escartent

point, comme si quelque mauuaise & dangereuse beste venoit à s'eslancer de son giste; mais au contraire autour duquel de tous costez on accoure cōme a vn autre benin & luisant, bien deliberez de s'exposer pour son seruice au tréchat de l'espée de ceux qui vouldroient attenter sur luy, & estendre leurs corps en la place, si pour garantir sa vie il luy faut dresser vn chemin par le meurtre de beaucoup d'hommes, son dormir est asseuré de bons corps de garde, & ses costez sont defendus de plusieurs qui se presentent, & les environnent & s'opposent aux dangers qui pourroient suruenir. Ce n'est pas sans raison qu'une telle vnion se trouue aux peuples, & aux villes. Voila comme se doiuent contrergarder, & aymer les Roys, hazardant & ses biens, & sa vie en tous lieux ou le salut de celuy qui luy cōmande le requiert, ny ne peut on dire que ce soit lascheté ou folie, que pour vne teste tant de milliers reçoient tant de coups, & avec tant de tuerie lon rachete la vie bien souuent d'un vieillard, & desia tout callé, & tout ainsi que tout le

corps rend obeissance à l'ame, combien qu'il soit d'autant plus grand, & plus beau qu'elle demeurât en lieu secret toute foibletté, sans que lon puisse sçauoir au vray en quel endroit elle se retire: les mains neâtmoins, les yeux & les piedz, luy font seruire, elle est cōtregardée de ceste peau, par son cōmandemēt, no^r nous couchons, ou sans cesse nous allons çà & là, quand elle l'a ordonné, soit q le maistre soit auaire, nous courōs toute la mer pour faire profit ou soit qu'il soit ambitieux, nous tendons nostre bras au feu, ou volontairement no^r nous precipitons: aussi ceste immense multitude circuye par vne seule ame est gouuernée par son sens: & flechie par sa raison: Et si par son cōseil elle n'estoit maintenuë, elle seroit incontinent accablée & fracassée par se propres forces.

4 **I**Ls aiment doncques leur conseruation, quand pour vn homme ils meinent au combat dix legions, quād ils s'aduancent aux premiers rangs, & presentent leur poitrinés aux estocades & coups, craignans que les ensei-

LIVRE PREMIER

gnes de leur Prince ne soient renuer-
fez, d'autant qu'il est le lien, par le
moyen duquel la chose publique s'en-
tretient. C'est cet esprit vital, que tant
de milliers d'hommes respirent, qui à
part soy ne seroient rien fors embar-
rassemēt & proye, si l'ame de cet Em-
pire en estoit lousttraite.

Le Prince prescrué,

La volonté demeure

Pareille à tout subiect:

Mais s'il aduient qu'il meure;

Lors chacun rompt la foy.

Ce malheur là sera cause de destrui-
re la paix qui est à Rome cestuy là met-
tra en ruine la prosperité d'une si bra-
ue natiō: & ce peuple-cy fera aussi lō-
guement esloigné d'un tel peril, com-
me il sçaura porter le frein, lequel s'il
vient à rompre, ou par quelque incon-
uenient l'ayāt secoué, il ne souffre que
l'on luy remette. Ceste vnion & con-
nexion de ce grand Empire s'esclatera
en plusieurs parts, & la domination de
cette ville prendra fin, avec l'obeyssā-
ce: tellement que les Roys & les Prin-
ces, ou quelque autre titre que l'ōlent
donne, estās tuteurs de l'estat public,

ce n'est pas de merueille s'ils sont aimez, voire plus que ceux qui particulièrement nous appartiennent: car si les hommes bien auisez ont en plus grande recommandation le public, que le particulier, il s'ensuit aussi qu'il leur touche encor de plus pres que celuy la, en la personne duquel la Republique est conuertie. Aussi par cy deuant Cesar s'estoit tellement reuestu de la Republique, qu'elle n'eust scëu se communiquer à vn second, sans la perte de l'un & l'autre: car comme à cestuy les forces sont necessaires, aussi celle-là à besoin de chef.

IL pourroit sembler que mon propos se soit fort esloigné de mon sujet: mais certes il touche fort à ceste matiere. Car si (comme il se peut voir maintenant) vous estes l'ame de la Republique, & elle vostre corps: vous cognoissez (comme ie croy) combien la Clemence est necessaire, d'autant que c'est à vous mesmes que vous pardonnez, lors que vous pensez pardonner à autrui. Il faut dōcques faire grace aux citoyens de mauuaise vie, ne plus ne moins qu'à des membres perclus, & s'il

aduiēt qu'il soit beſoin de tirer du ſāg
il y faut tenir la main, de peur qu'il ne
ſe face ouuerture plus grande qu'il
n'eſt expedient. La Clemence don-
ques, comme ie diſois eſtre ſelō le na-
turel de tous hommes, eſt principale-
ment bien ſeante à tous ceux qui com-
mandent, d'autant qu'ils ont en main
plus de choſes à conſeruer, & qu'ou-
tre cela elle ſe demonſtre en bien
plus ample ſubieēt: car la cruauté d'vn
particulier n'eſt pas beaucoup dan-
gereuſe. La felonnie d'vn Prince c'eſt
vne guerre: Et veu que les vertus ont
vne certaine concordance entre el-
les, & que pas vne n'eſt meilleure, ou
pl^h honneſte, quelque vne toute fois ſe
trouue plus conuenable à d'aucunes
perſonnes, la magnanimité eſt bien
ſeante à tout homme mortel, voire à
ceſtuy-là lequel eſt moins que rien,
Qu'y a-il de plus grand, ou plus cou-
rageux que repouſſer la mauuiſe for-
tune? Ceſte magnanimité toutesfois
en a bien de plus grandes occaſions,
lors de la proſperité, & reluit biē d'a-
uantage en vn ſiege Royal, qu'en vn
lieu tout vny & plat. En quelque mai-

Son qu'arriue la Clemence, elle la rend
 heureuse & tranquille : Mais en vne
 cour tant plus elle est rare, plus elle est
 admirable. Car qui a-il de plus recom-
 mandable, q̃ celuy-là au courroux du-
 quel rien ne se pouuant opposer, à la
 rigoureuse ordonnance duquel ceux
 mesmes qui meurent acquiescent, au-
 quel personne ne demande raison, voi-
 re s'il le prend vn peu plus à cœur, ne
 luy ose pas mesme faire priere, serete-
 nir la main à soy, & mesme en vser
 mieux, & plus doucemēt se represen-
 tāt cecy. Il n'y a celuy qui ne puisse fai-
 re mourir vn autre contre la loy : mais
 quant à sauuer, nul ne le peut, fors que
 moy. Vn grand courage conuient bien
 à vne grāde fortune, lequel s'il ne s'es-
 leue selon qu'elle est, tellement qu'il
 ait le dessus, elle renuerse iusques
 dans terre. Le propre au demeurant
 d'un homme de grand cœur, c'est d'e-
 stre doux & tranquille, & ne faire ia-
 mais compte des iniures & offences.
 C'est à faire aux femme de se mettre
 par vn courroux en fureur, & a des be-
 stes sauages, mais non aux genereuses
 de deschirer, & poursuiure ceux qui

sont abbatus. Les Lyons & Elephants
 laissent-la ceux qu'ils ont renuersez
 S'aheurter est du naturel des bestes
 qui n'ont pas le cœur noble. La chole-
 re dangereuse & inexorable, n'est pa-
 seante à vn Roy, car il n'apparoist que
 res plus grand, que celuy auquel il se
 gale en se courrouçant: mais s'il donne
 la vie, & sauue l'honneur à ceux qui
 sont en danger de la perdre, ou qui
 l'ont merité, il fait ce qui n'est permis
 à aucun de faire sinon à celuy qui a
 puissance de tout. Car la vie fuste bien
 à vn plus grand, mais ne se donne iamais
 mais qu'à vn inferieur. Conseruer
 c'est le propre d'une excellente fortune,
 ne, laquelle ne se doit iamais d'auant
 ge respecter, fors qu'ayant obtenu c
 point-là, d'auoir vn pareil pouuoir
 que les Dieux, par la bonté desquels
 nous venons tous en ceste lumiere
 tant bons, que mauuais. Que le Prince
 doncques s'appropriant le naturel de
 Dieux, prenne plaisir à voir quelque
 vns de ses suiets, pource qu'ils sont
 gens de valeur & de bien, qu'il en lais-
 se vne partie ne seruir que de nombre
 d'autres qu'il soit bien aise de ce qu'il

font, & qu'il en souffre aussi quelques autres. La magnanimité est bien seante à tout homme mortel, voire à celsuy la qui est le plus infirme. Car que peut il auoir de plus grand, ou plus courageux que de repousser vn malheur? ceste magnanimité toutesfois à bien plus de lustre parmy la prosperité.

6 **C**onsiderez que ceste cité en laquelle vne foule par les plus grandes rues coulans sans intermission se froissera, toutes & quantes fois qu'il y aura quelque obstacle qui retardera son cours: pareil à vn torrent rapide, en laquelle il faut trois rues en mesme temps empeschées pour troistheatres, en laquelle se consume tout ce qui se cultiue aux autres prouinces: quelle solitude, & lieu vague elle deviendra si n'y demeure autre chose, fors ce qu'un Iuge seuerre voudra absoudre? Quel Iuge criminel se trouuera-il qui se soit coupable du mesme fait dont il recherche les autres? Qui sera l'accusateur exempt du crime? Et ne scay pas s'il y a personne qui tienne plus toide à faire pardon, que celuy qui l'a

plus de fois merité. Tous auons peché les vns grieuement, autres legere-
ment, autres de guet à pend, d'autre
pouſſez par inconuenient, ou qui ſont
laiſſez emporter à la meſchanceté
d'autrui, quelquesfois n'auons pu
ſeu tenir ferme en de bonnes reſolu-
tions, & auons perdu noſtre innocen-
ce mal-gré nous & y reſiſtans. Nous
n'auons pas ſeulement offencé, ma-
ſans fin & ſans ceſſe nous offençons
voire quand quelqu'un auoit ſi bien
purifié ſon ame, que rien ne la peu-
plus deſtourner ny ſuborner, c'eſt
touſiours neantmoins en pechant qu'il
paruiet à ce point d'innocence.

7 **O**R d'autant que i'ay fait mention
des Dieux, i'eſtabliray icy
fort bon exemple au Prince pour ſe
conformer, qu'il mette peine d'eſtre
à l'endroit de ſes citoyens qu'il les de-
ſire, & que les Dieux ſoient au ſien. Ser-
roit-il donques expedient d'auoir les
Dieux inexorables à nos fautes & pe-
chez? eſt-il bon qu'ils nous pourſui-
uent iuſques à l'extremité? & qui ſe
le Roy qui ſ'en puiſſe tant bien gara-

tir, duquel les deuins recueillent les membres foudroyez? Et puis que les Dieux se rèdent placables, & qu'avec quelque raison ils ne puissent pas sur le champ par leur foudre les forfaités des plus grands combien est-il plus raisonnable que l'homme estably sur l'autre homme exerce son commandement en toute douceur de courage? Considerant à sçauoir si l'estat de ce monde n'est pas plus agreable & plaisant à nos yeux, quand le iour est pur & serain, que quand tout est foudroyé par orages frequens, & que les feux esclairent deça & dela. Or est il ainsi que la face d'un tranquille & moderé. Empire n'est point autre que celle d'un ciel serain & luisant. Le regne cruel est troublé & obscurcy de tenebres entre gens tremblans, & à chasque bruit qui suruiet tressaillans, non pas mesmes sans faire bransler celuy qui renuerse toutes chose. Cela seroit encores plus tolerable à des particuliers qui se vangeroyent opiniastrement: Car ils peuuent estre outragez. Et leur fascherie procede de quelque iniure qu'ils ont receuë: ils craignent

avec cela le mespris, & qu'il ne semble que de ne rendre la pareille à ceux qui les ont interessez, ce ne soit plustost impuissance, que clemence, mais à celui qui a la vengeance en main la negligiant, il s'acquiert vne certaine louange de debonnaireté. Il est trop plus libre à ceux qui tiennēt vn moindre lieu d'auancer la main, de plaider & d'entrer en querelle: les coups entre pareils ne sont pas d'importance, la crierie mesme à vn Roy, & les outrageuses paroles derogent à sa maiesté.

8 **V**ous estimerez estre vne chose bien dure que d'oster aux Roys la liberté de parler, que les plus petits ont bien, qu'à la verité ce seroit seruir, & non pas commander. Mais quoy, ne cognoissez vous pas cela n'estre pas à vous, mais à nous vne seruitude? La condition est bien autre de ceux, qui ne paroissans point en vne troupe se cachent, desquels les vertus pour se faire cognoistre, ont longuement à combattre & leurs vices pareillement sont en tenebres. Le bruit commun observe tant vos faits que vos dits, & pource
personne

personne nes'en doit trauailler d'auantage, que ceux lesquels quelq̃ reputation qu'ils puiffēt auoir, l'auront tousiours fort grande. Combien y a-il de choses, lesquelles ne nous estans permises, nous seroient en faueur de vous licites? Je puis en quelque endroit que ce soit de la ville me pourmener tout seul sans crainte, combien que ie n'aie compagnie quelconque, & n'aye laissé personne à la maison, ny espée à mon costé. Quant à vo^s, vous estes contraint de viuré en armes au milieu de vostre paix, vous ne pouuez vous escarter de vostre grandeur, elle vous assiége, & quelque part que vous vous alliez abaisser, elle vous poursuit avec grand appareil. Et voila la seruitude d'une bien grande grandeur, ne se pouuoir faire moindre : mais ceste necessité vous est commune avec les Dieux : car le Ciel les à là attachez, & ne leur est non plus permis de s'abaisser, comme ce ne vous seroit pas chose seure. Vous estes cloué à vostre Altesse, nos deportemens sont apperceuz de peu de gens, nous pouuons nous aduancer, nous retirer & changer de con-

dition , sans que le public en puisse prendre cognoissance pour vous il ne vous peut aduenir de vous pouuoir cacher , non plus qu'au Soleil: vous auez prou de lumieres qui vous esclairent , & les yeux d'un chacun sont tournez sur vous, & pensant vous retirer vous apparaissez : vous ne pouuez vous cholerer que tout ne soit interessé, & par mesme-moyen , vous ne scauriés. ruiner, affliger, ou mal traiter personne , que tout ce qui est à l'environ n'en soit brisé, esbranlé, ne tressaille. Et tout ainsi que le tonnerre tombant donne frayeur à tout chacun mais ne fait n'y porte dommage qu'à bien peu, pareillement les chastimens des grandes puissances font bien plus d'estonnement que de mal , & ce n'est pas sans raison: Car on ne considère pas en celuy , qui a tout pouuoir tant ce qu'il à fait , comme ce qu'il pourroit bien faire d'auantage. Il faut penser que les hommes particuliers sont pl^{us} faciles à estre offencez derechef par la tolerance des iniures precedentes : mais la seureté des Roiss' affermit tousiours par la douceur , d'autant que la van-

geance ordinaire reprime la haine de peu, & irrite celle de tout le monde. Il faut que l'enuie de faire cruauté cesse auant l'occasion, autrement ne plus ne moins que les arbres que l'on ceste repullulent en plusieurs rameaux, & prou d'especes de plant se couppent afin qu'elles reiettent plus espestément ainsi la cruauté des Roys augmente le nombre de ses ennemis en les voulant oster : car les parens & enfans de ceux que l'on fait mourir prennent la place des particulieres que l'on a tuez: Et qu'ainsi soit, ie vous le veux remōstrer par vn exemple de l'vn des vostres.

LE diuin Auguste se trouuera auoir esté vn Prince bien doux, si l'on le veut prendre depuis qu'il fut bien esliably : Car à dire la verité, il auoit pris les armes generalement contre la Republique, estant de l'aage que vous estes à present, & n'ayant encores plus de vingt deux ans, il auoit jamis la dague dans le sein de ses amis, desia il auoit fait entreprise sur la personne de Marc Anthoine Consul, & auoit fait declarer ennemy son Coilegue, mais ayant passé les quarante, &

se iournant en la Gaule, l'on luy appor-
 ta vn aduertissement, que Cinna hom-
 me d'entendement assez grossier dres-
 soit vne partie contre luy, & declare
 lon ou, quād, & comment il se delibe-
 roit de l'attaquer. L'vn de ceux qui en
 estoit, descouuroit le fait: sur quoi Au-
 guste deliberé d'ē auoir la raison, il cō-
 māda d'assembler le cōseil de ses amis,
 il ne reposoit en façō du monde, la nuit
 se representant qu'il falloit cōdamner
 vn ieune Gentil-homme, sās cela hom-
 me de bien, nepueu de Cnée Pompée,
 & n'estoit desia plus en sa puissance de
 pouuoir faire mourir vn seul homme,
 tellement qu'a son soupper, pendant
 qu'il commandoit l'ordonnance de sa
 proscription, par fois il faisoit enten-
 dre en soupirāt quelques voix diuer-
 ses, & contraire en soi-mesmes. *Quoy*
 donc? souffriray-ie mon meurtrier se
 promener en toute seureté, pendant
 que ie suis en perplexité? Donques ce-
 luy-là ne souffrira point de punition,
 qui n'a point seulement determiné de
 tuer, mais d'imoler ceste teste, en vain
 assaillie par tant de batailles nauales
 & terrestres, & demeurée saine & sau-

ne? car il auoit pensé pour le mieux de l'aborder en sacrifiant. Puis derechef quelque silence entre deux il se courroussoit parlant bien plus haut, plus à luy-mesme que non pas à Cinna. Pour qui desirez vo^r de viure, si vn tel nombre de g^s ont interest à vostre mort? quand cesserôt les supplices? quād cessera le s^gs? Je suis le chef exposé à to^r les braues ieunes hōmmes, contre lequel ils aiguissent le tranchant de leurs espées: l'on ne doit point faire tant de ma vie, si pour la preseruer il faut que tant de choses perissent. Sa femme. Livia finalement vient à l'interrompre. Et quoy, dit-elle, voudriez vous bien receuoir le conseil d'une femme, faites ce que les medecins ont en pratique de faire, lesquels voyans que leurs remedes ordinaires ne succedent pas, ils esprouuent les cōtraires. Iusques à huy vous n'auiez rien aduacé par vostre seuerité. Lepide à suiuy Saluidiene, Murene Lepide, Cepion, Murene, Egnace Cepion, afin que ie ne face point mention de tant d'autres, que i'ay honte auoir eu tāt de hardiesse. Essayez maintenant comme vous succedera la Cle-

mence. Pardōnez à L. Cinna, il est descouvert, il ne vous peut plus offencer, mais il pourroit biē servir à vostre reputation Bien ioyeux en luy mēme de ce qu'il auoit trouuē cet aduocat, il remercia de cela sa femme, & soudain contremāde ses amis qu'il auoit priez de venir au conseil, commandant que l'on luy amenast Cinna tout seul, & ayant fait retirer tout le mōde au sortir de sa chambre, voulut que l'on baillast aussi vne chaire à Cinna, & luy dit: Je te demande premierement vne chose, Cinna, que sur ce q' i'ay à te dire tu ne m'interrompes point au milieu de mō discours, l'on te baillera puis apres tout loisir de parler. Je t'ay, Cinna, t'ayant r'encontré portant les armes contre moy, & n'estant pas seulement deuenue, mais n'ay mon ennemy, cōseruē & sauuē la vie, ie t'ay contregardē tout le bien de ta maison, si qu'auourd'huy tu es tant à ton aise, & tāt riche, que les victorieux portent ennuis à toy qui as esté vaincu: ie t'ay poursuivant la sacrificature fauorisē, laissant en arriere plusieurs autres, desquels les peres m'auoient suiu y à la guerre: &

t'ayant en tant de sortes obligé, tu as entrepris de me tuer : & sur ceste parole s'estant pris à escrire qu'il estoit fort esloigné d'une telle folie ; Et moy dit-il, Cinna, vous ne me tenez pas vostre parole, il estoit arresté q̄ ne m'interrompriez point : vous estes, di-je, apres à me tuer, luy specifiant les lieux, les complices, le iour, & le moyē de la trahison, & à qui l'on auoit baillé l'espee. Et lors le voyant tout pensif & peneux, & se tenant tout coy, ne sonnant mot, plustost pressé de sa conscience que de la conuention. Qui te meut, dit-il, d'entreprendre cela ? afin q̄ tu sois toy-mesme Prince ? La Republiq̄ certes seroit en fort mauuais estat, s'il n'y auoit que moy qui t'en gardast dy paruenir. Tu ne peux pas donner ordre aux affaires de ta maison, dernieremēt par la faueur d'un affranchy tu perdis ta cause deuant vn simple Iuge, n'as-tu point chose plus aisée à faire que de te prendre à Cesar ? Dites moy ie vous prie, quand bien il n'y auroit que moy qui retardast vos esperances, pensez-vous que Paulus Fabius Maximus, les Cossiens & Seruiliens l'endurent, &

une si grande trouppes de noblesse, qui ne sont pas honorez de petites qualitez, mais qui s'ont illustrez des marques honorables de leurs predecesseurs? Et pour n'occuper point la meilleure partie de ce discours par le recit de sa remonstrance : Il est bien certain qu'il luy tint propos plus de deux heures durant , continuant expressement ce chastiment, duquel il se vouloit seulement contenter. Finalement luy dit. Je te donne pour la seconde fois la vie, Cinna, comme à mon ennemy, & puis comme a vn poltron & parricide, que d'aujourdhuy l'amitié commence entre nous, & faisons preuue, sçauoir si ie t'auray sauué la vie avec plus d'integrité, que tu ne l'auras recogneu. Apres cela, il luy fit auoir le Consulat, sans qu'il y pensast, & aux moyens de s'agrandir qu'il n'eust osé pretendre. Aussi luy fut-il de là en auant tres-affectionné & fort fidele, & le fit son seul heritier, & onques puis n'aduint à personne de conspirer contre luy.

10 **T**Out ayeul pardóna à ceux qu'il auoit vaincus autrement s'il

ne leur eust pardonné, les Cocceiens & commandé? Saluste, les Cocceiens & Dulliens, & toute la premiere compagnie qui approchoit le plus pres de la personne, fut louée des bandes de ses ennemis, car les Domitiens, Messales, Asiniens & Cicerons, & finalement toutes l'esslite de la ville ne tenoit vie que de sa Clemence. Et Lepide mesme combien de temps a-il esté sans le vouloir faire mourir? Il l'a souffert plusieurs années vsant encor des ornemens de Prince, & quant à son estat de grand Pontife, il n'endura iamais qu'il fust transferé en luy qu'apres sa mort: d'autant qu'il aimoit beaucoup mieux qu'il luy fut attribué à honneur, que non pas l'en auoir spolié. Ce fut ceste clemence-la, qui toute sa vie le conduisit en toute seureté & sauueté, ce fut elle qui le rendit agreable & fauorisé, combien qu'il se fust aduancé de mettre la main sur la Republique, sans auoir encor dompté tant de testes qui restoient. C'est elle qui auourd'huy luy donne la reputation laquelle à grand peine les Princes de Leur viuant se peuuent acquerir. Et

LIVRE PREMIER

le recognoissons Dieu, non comme par commandement, mais d'autant que nous croyons qu'Auguste à esté vn bon Prince, & confessions que le nom du pere, du pays luy estoit bien conuenable, non pour autre raison, sinon que pour le regard des outrages faits à sa personne, que les Princes ordinairement prennent plus à cœur, que les autres offences. Il ne les recherchoit avec aucune cruauté, pource que des gaufferies iniurieuses dites contre luy il ne s'en est fait que rire, pource qu'il sembloit que c'estoit luy mesme qui souffroit le chastiment qu'il ordonnoit à autrui, & d'autant aussi que tous ceux qu'il auoit condammiez, à cause d'adultere commis en sa maison, tant s'en faut qu'il les ait fait tuer, que les laissant aller leur dormoit amplex fauf-conduits pour leur seureté. Voila ce que l'on peut proprement appeler pardonner, quand l'on voit que plusieurs prennent la querelle pour vous, & que vous gratifiant vous mesmes par le sang d'autrui, ne donnez pas seulement la vie, mais la conservez.

Toutes ces choses se firent par Auguste, estant desia d'aage & tirant sur la vieillesse, en ieunesse il auoit esté ardent & brulant de chole-re, & fit beaucoup de choses, lesq̃lles il regardoit puis apres d'un mauuais œil. Personne n'osera faire comparai-son de vostre douceur avec celle du di-uin Auguste, encores qu'en recompen-ce de sa ieunesse guerriere, il ait conti-nué sa vieillesse iusques à vne grande maturité. Je veux biē qu'il ait esté mo-deré & clement çà esté apres auoir infecté la mer de sang Romain pres Actium, çà esté apres auoir fracassé & mis à fond en Sicile ses vaisseaux, & ceux d'autrui, çà esté apres les ieux Perusins, & les proscriptions. Quant à moy ie ne puis appeller Clemence se-lasser de sa cruauté. Mais voicy Cesar la vraye Clemence dont tu vses enuers nous, celle qui ne procede point de re-pentance de nous auoir esté mauuais, & qui ne tient aucune tache d'auoir iamais respandu le sang. Voila la plus certaine moderation d'esprit en vne souueraine puissance, & la pl^e euident-te affection que l'on puisse porter au

genre humain, n'estre point embrasé de conuoitise ou de temerité, ne vouloir point sonder par experience sur les meschantes imitations des Princes qui nous ont precedé quelle puissance l'on peut prendre sur ces Citoyens, mais bien de rendre moussé le trenchant du glaive de son Empire. Tu nous as Cesar maintenu la ville sans cruauté, & as effectué ce dont tu t'es vâté avec grandeur de courage, que tu n'as en lieu du monde fait encores tomber vne goutte du sang humain. Ce qui est d'autant & plus grand & admirable que iamais homme n'a commencé plustost d'auoir le glaive en sa disposition. Tant y a que la Clemence ne nous rend pas seulement plus recommandables, mais encores plus asseurez. De la depend toute la dignité & conseruation des Empires, puis que par elle les Roys vieillissent, & en fin transmettent leurs Royaumes à leur posterité: la puissance des tyrans est odieuse & de petite durée. Quelle difference y a-il entre le tyran & le Roy? L'apparence de leur fortune & leur licence est toute pareille, si ce n'est que le tyran crudelise avec deli-

u, & les Roys iamais, si ce n'est avec grande raison & par necessité.

12 **Q** Voy doncques? les Roys font-ils pas mourir quelque fois les hommes? oy, mais ce n'est sinon que l'vtilité publique leur dit qu'il est expedient de ce faire: mais les tyrans le font pour leur contentement. Le tyrā au demeurāt differe d'auec le Roy, nō pas de nom, mais d'action. Car mesme Dionysius le grand merite, & peut à bō droict estre preferé à beaucoup de Roys: & qui est-ce qui empesche que Sylla ne puisse estre appellé tyran, à la cruauté duquel rien ne peut metre fin, sinon qu'il eust tué tous ses ennemis, encor qu'il se fut destitué de sa Dictature, reprenant la robbe longue? Quel tyran au reste avec plus d'auidité aual- la iamais le sang humain que luy, lequel commāda pour vne fois de couper la gorge à sept mille citoiens Romains? Et comme fort pres de là estant assemblée au temple de Bellonne, l'on oit la clameur de tant de gens, qui gémissoient se voyans tailler en pieces, le Senat fort troublé d'un tel acte, Continuons dit-il (Peres conscripts)

ce ne sont que quelques seditieux que lon tuë par mon commandement. Il ne mentoit point en cela : car c'estoient fort peu de gens au gré de Sylla. Mais bien tost par son exemple nous parviendrons au moyen qu'il faut tenir pour se ressentir de ses ennemis, tout ny plus ne moins cōme si vos citoyens arrachez d'un mesme corps auoyent prins le nom & qualité de vos ennemis. Ce pendant la Clemence fait clairement voir ce que ie disois, c'est qu'il y a bien grande difference entre le Roy & le tyran, biē que l'un & l'autre soit environné d'hallebardiers : Mais l'un se sert de ceste force, pour l'establissement d'une tranquillité, l'autre afin que par vne grande fraieur il repri-me vne grande haine. Qui plus est, il ne regarde point avec asseurance ceux entre les mains desquels il s'est commis, mais il est agité diuersement en discours tous contraires : Car se voyant hay pource qu'il se fait craindre, il veut estre craint pourcequ'il s'est fait hayr : & vse de cet execrable vers, qui en a tant ruiné.

Qu'ils me hayēt pourueu qu'ils me craignent,

Ignorant qu'elle rage s'engēdre depuis qu'une inimitié est paruenüe à vne extremité: car la crainte modérée retient les esprits, mais la continuelle & violente, & apportāt tout le pis qu'on sçauroit faire reueille les plus endormis pour les rendre audacieux, hardis, & leur mettre en fantasie de hazarder tout: Et ainsi pensant enfermer les bestes sauuages dans les toiles, & que le veneur par derriere à course de cheual les poursuue à coups de trait, elles essayeront de se sauuer, rebroussant le chemin par où elles fuyoient, foulans aux piedz toute crainte. La plus roide vertu que nous ayons, c'est celle que la derniere necessité no^r extorque. Il est besoin que la peur nous laisse quelque moyen de se sauuer, & nous face monstre de plus grande esperance, que non pas de danger: Autrement depuis que l'inconuenient se trouue tout pareil à celui qui n'attente rien, il y a contentement de se mettre au hazard, & ne faire nul estat de la vie, qui n'est plus nostre. A vn Roy gracieux & tranquille, les forces qu'il assemble luy sont fideles, lesquelles il entend employer

pour la conseruation publique, & le soldat qui cherche l'honneur endure toute fatigue patiemment, comme deffendant les siens: car l'on estime qu'il trauaille pour la seurte publique mais celuy qui est plein d'aigreur & sanguinaire, c'est chose necessaire que ceux qui sont à son seruice, y soient à contre-cœur.

13 **P**ERSONNE nesçauoit auoir aucuns ministres de loyalle & bōne volonté, desquels il se veut seruir comme de tourmens, gehennes, & autres ferremens destinez pour faire mourir les hommes, deuant lesquels il les expose ne plus ne moins, que deuant bestes sauuages: luy mesme estant plus coupable & angoissé que tous les malfai-cteurs du monde, comme celuy qui redoute Dieu & les hommes tesmoins & vengeur de ses meschancetez, reduit en tel point qu'il ne luy est pas permis de changer sa façon de faire. La cruauté ayant bien cela, voire de tres-mechant entre autres choses. Il faut continuer, & tous passages pour prédre quelque meilleur chemin, luy sont boucheez. Car la sceleratesse ne se

maintient que par scelerateſſe. Qui a-il au demeurât plus malheureux que celui qui par neceſſité eſt contraint de mal faire ? O que ceſtuy-là eſt miſerable ! mais certes quât à luy : car pour les autres, ce ſeroit choſe illicite d'ẽ auoir compaſſiõ, lequel exerçant ſa puiſſance par meurtres & pillages, s'eſt rẽdu toutes choſes ſuſpectes, tant domeſtiques qu'autres, & ne pouuât s'aſſeurer de la loyauté de ſes amis, ne de la pieté de ſes enfans, n'a autre recours qu'aux armes, deſquelles meſme il a peur, lequel quãd il a bien cõſideré, & ce qu'il a faiẽt, & ce qu'il a intention de faire, & a ouuert ſa conſcience rẽplic de méchancetẽz & de remors, ſouuẽt craint la mort, & la deſire encor plus ſouuẽt, plus odieux à luy-meſme, que nõ pas à ceux qu'il tient en ſeruitude. Et au cõtraire celui qui a en recommandation le public, & ne prend point ſoubs ſa ſauuegarde pluſtoſt vne choſe que l'autre, & qui donne ſubſtãce à toutes les parties de la Republique également, comme à celles de ſon corps, enclin touſiours à choſes plus douces, & ores qu'il fut expedient de chaſtier, faiſant

assez paroistre combien il a de regret de mettre la main à vn remede tant facheux : dans l'esprit duquel ne loge nulle hostilité n'y cruauté : qui meine sa puissance doucement & salutairement, desirant que ses commandemens soient approuuez de ses citoyens, s'estimant en luy-mesme assez grandement heureux, s'il rend vn chacun participant de son bonheur, affable en parole, facile en accez, d'un visage attrayant qui gaigne fort le cœur du peuple amiable, adonné à vouloir choses equitables, contraire aux desraisonnables, aymé de toute la ville, defendu, & honoré, duquel vn chacun tienne tous semblables propos en public qu'en particulier : & pource desirant d'esleuer leurs enfans, chassans la sterilité affectée, durât vne desolation publique, ne faisans doute que leurs enfans ne leur soient infiniment redevables de leur auoir fait cognoistre vn siecle si heureux. Vn tel Prince assez asseuré de tant d'obligations, n'aura que faire d'auoir d'autres gardes, n'estant enuironné d'armes, que pour luy seruir d'ornement & parade.

4 **Q**uel est donques son vray de-
voir? Tel qu'est celuy des bons
Peres, qui tacent coustumierement
leurs enfans amiablement, soudente-
fois avec menaces, & quelquefois les
reprennent avec les verges. Seroit-il
possible qu'un homme bien sage vou-
lut desheriter son fils pour la premiere
offence? Iamais n'est amené a auctori-
ser ce decret-la, si ce n'est que plusieurs
& bien grâds outrages ayent surmon-
té sa patiëce, & que ce qu'il craint soit
beaucoup plus dangereux, que ce dont
il se plaint, il cherche tous moyens au-
paravant par lesquels il puisse ramener
cette ieunesse non encores bien arre-
stée & toute desbauchée, mais co-
gnoissât qu'elle est déplorée, il esprou-
ue les derniers remedes: nul ne vient
à la rigueur d'une punition, si ce n'est
apres qu'il a employé tous autres ex-
pediens. Ce qu'il faut qu'un bon Pere
face, il faut q le Prince en use de mes-
me, auquel nous donnons tiltre de pe-
re du pays, non induits à ce faire par
vaine flatterie: car toutes les autres
qualitez leur sont données par hon-
neur: mais les auons appelez grands,

heureux, Auguste, & auons ramassé
 tout ce que nous auons peu de tels til-
 tres, pour contenter leur ambitieuse
 maïeste: mais quand nous l'auons nom-
 mé Pere de la Patrie, ce n'a esté à au-
 tre fin que pour luy faire entendre que
 la puïssace paternelle qui luy est don-
 née, est la plus temperée, afin de pro-
 curer le bien de ses enfans postposant
 le sien. Or faut-il que le Pere coupe
 le plus tard qu'il pourra ses membres,
 & ores qu'il les eust coupez qu'il de-
 sire à se les faire remettre, qu'il gemis-
 se en les retranchant, apres auoir sou-
 uent & long temps reculé: car il y a
 fort peu à dire entre celuy qui cōdam-
 ne promptement & celuy qui le fait
 volontairement. Et aussi peu de diffe-
 réce entre celui qui punit iniquement,
 & celuy qui chastie trop asprement.
 No' auons de ce temps oy parler, que
 Erixone Cheualier Romain pour auoir
 donné les estriuieres à son fils, fut en
 pleine place par le peuple quasi tou-
 percé de coups de poinçons, & qu'
 grand peine l'auctorité d'Auguste
 peust arracher d'entre les mains d'
 Peres, & des enfans mutinez.

15 **C** Hacuna eue en admiratiō le fait de Tarius, lequel ayant surpris son fils en parricide, apres l'en auoir conuaincu, la condamné à estre bāny, & d'autant qu'ils s'estoit contenté du seul bannissement, & de bannissement specifié : car il confina le parricide à Marseille & luy enuoya sa pension ordinaire pareille à celle qu'il luy souloit bailler auant qu'estre cōdamné. Ceste liberalité fut cause, qu'en la Cité, en laquelle iamais ne manque d'appuy, mesme aux plus meschās, personne ne reuoqua oncques en doute que le criminel ne fut à bon droict condamné, & lequel le Pere qui ne le pouuoit hayr, pouuoit s'il eust voulu bien faire mourir, le vous fourniray par cest exemple moyen de faire la comparaison du bon Pere avec le bon Prince. Tarius voulant auoir iugement de son fils, il pria Cesar Auguste d'assister au conseil, il vint en la maison d'un particulier, il s'assit, & se trouua au conseil d'autrui comme vn autre, ne voulant point faire responce que l'on vint en son logis. Ce que si l'on eust fait, la connoissance en eust appartenü à Augu-

ste, & non pas au pere: Le procès estât
veu, & toutes choses meurement con-
siderées, tant ce qu'il estoit allegué par
le ieune homme, comme les faits dont
il estoit chargé, il requist que chacun
eust à mettre par escrit son opinion,
de peur que celle de l'Empereur ne fut
suiuie de tous les autres. Et auparauant
que les billets vinssent à estre leuz,
protesta de n'accepter rien de la suc-
cession de Tarius tres-riche homme.
Quelqu'un de petit courage pourradire,
il eust crainte qu'il ne semblât qu'il
voulust ouurir vn moyen de paruenir
à son desir par la condamnation de ce
fils. Je suis tout au contraire d'auis,
qu'un chacun de nous doit auoir assez
d'assurance en sa bonne conscience,
contre les sinistres & malignes opi-
nions: mais les Princez doiuent faire
beaucoup de choses seruantes à leur
reputation. Il fit serment de ne se mes-
ler en façon du mode de la succession
Tarius en ce faisant (à dire verité)
perdit en vn mesme iour les deux he-
ritiers: Mais aussi l'Empereur racheta
la liberté de pouuoir dire sa senten-
& apres auoir fait cognoistre que

lenerité estoit gratuite, & sans interest (chose à quoy vn Prince doit soigneusement prendre garde) fut d'avis qu'il le falloit releguer, où bon sembleroit au pere. Il n'ordonna point n'y sac de cuir, n'y des serpens, n'y quatre murailles, se souuenant non de ce qu'il estoit question, mais au conseil de qui il donnoit opinion: Dist que le pere deuoit estre satisfait de la plus gracieuse espee de punition, à l'endroit de son fils bien fort ieune, suscitè à ce mal-heureux acte, auquel, ce qui luy tenoit lieu d'innocence, il s'estoit porté fort timidement, & qu'il le falloit eloigner de la ville, & de la presence de son pere.

16 **O** Qu'un tel personnage estoit digne d'estre appellé en cōseil par les Senateurs! O cōbien digne d'estre par eux institué coheritier à leurs enfans innocens! Ceste Clemence est celle qui est bien seante à vn Prince, que en quelque lieu qu'il arrive, il face que tout se compose avec plus grande douceur. Nul ne soit à vn Roy en si vile & abiecte estimation, qu'il n'en sente bien la perte, lequel, quel qu'il puisse

estre, fait portion de son Empire. Pre-
 nons l'exemple de cela par les petits
 au milieu des grâds Empires : car il ny
 à pas seulement vne sorte d'Empire.
 Le Prince la sur ses citoiens, le Pere
 sur ses enfans, le Precepteur sur ceux
 qu'il apprend, le Capitaine ou Serges
 sur les soldats. Ne dirons nous pas que
 ce sera vn tres-mauuais Pere qui vou-
 droit pour de bien legeres choses trait-
 ter ses enfans à coups de baston ? Ou
 lequel des Precepteurs sera-il estimé
 plus digne d'apprendre les sciences,
 ou celuy qui assomme ses disciples de
 coups, s'ils ont eu faute de memoire à
 retenir quelque chose, ou bien si ayans
 l'œil vn peu trop pesant, ils hesitent en
 lisât, ou celuy qui ayme mieux par re-
 prehension & vergongne les corriger
 & appredre ? Mettez vn Capitaine ou
 Sergent qui soit cruel, les soldats le
 quitteront, ausquels toutesfois l'on
 pardonne. Seroit-il bien raisonnable
 de traiter l'homme plus durement &
 insupportablement que nō pas les be-
 stes bruttes ? Or est-il qu'vn bon Ca-
 ualcadour n'effarouche point son che-
 ual avec forces coups: car il deviendra
 paoureux

paoureux & retif, si en le touchant doucemēt vous ne l'amadoüez. Autant en fait le veneur dréssant ses ieunes chiens à suyure les voyes de la bestte: Car ils se rabutterons d'une peur qui les fera degenerer, ny pourtant ne leur permet pas d'aller à l'abandon çà & là. Adioustez à ce cy si bon vous semble, le reste du bestial, qui ne va que le pas lesquels, encores qu'il semble auoir esté crée pour estre mal & miserablement traitté, neantmoins pour l'estre trop rudement, il est contraint s'enfuir.

17 ¶ L'n'y a creature au monde plus mal-aisée, ny qui ait plus de besoin d'estre gouvernée avec d'exterité. ny de qui il faille plus endurer, que de l'homme. Car quelle plus grande folie peut-il estre que d'auoir honte de se mettre en cholere cōtre des chiens, & des cheuaux, & q̄ l'homme soit de pire cōdition qu'eux? L'on remedie aux maladies, lon ne se courrouce point. Or est-il que la maladie des hōmes est spirituelle, & demāde vne medecine gratuite, mesme que le medecin ne porte aucune mauuaise volonté au patient.

C'est le tour d'un mauuais Medecin de se deffier de pouuoir guerir, pareillement à l'endroit de ceux desquels l'esprit est mal ordonné, il faut que celuy auquel le salut de tous est commis face le semblable, ne perdant iamais l'esperance, ny alleguant les signes de mort: Qu'il combatte avec les vices, resiste, reproche aux autres leurs maladies, & trompe les autres avec la douceur de ses traitemens, il les guerira beaucoup mieux, & pl⁹ soudainement avec la subtilité de ces remedes. Que le Prince ait non seulement soin de la guarison, mais aussi qu'il ne demeure aucune deformité en la playe. Iamais Roy quelconque n'aquist reputation par la cruauté d'une punition: car qu'on doute qu'il ne le puisse faire? mais l'aura trop plus grande s'il contient la puissance, s'il en garantit plusieurs de la colere d'autrui, & qu'aucun ne recoiue dommage de la sienne.

18 **C**'est chose fort louable de commander doucement à ceux qui nous fôt seruice, & en matiere d'esclaves, il nous faut regarder nō pas combien impunement vous leur pouu

mal faire, mais combien en droit & en raison nature vous en permet, laquelle veut que nous pardonnions aux prisonniers que nous auons acheptez. Et d'autant qu'à bondroit elle le nous commande, d'autant plus raisonnablement veut elle aussi que des hommes libres, bien nez & honnestes, nous n'en abusions point comme des esclaves : mais comme de ceux sur lesquels vo^r tenez plus grand lieu, qui ne vous sont point baillez pour tenir en seruitude, mais pour en auoir la tutelle. Il est permis ausdits esclaves de s'enfuir à la statuë, encores q^{ue} toutes choses soient permises enuers les serfs. Il y a certes ie ne sçay quoy q^{ue} le droit commun des creatures ne souffre qu'il soit licite à l'homme à l'endroit d'un autre homme. Qui est-ce qui auoit plus en horreur *Vedius. Pollio*, que les propres esclaves, pource qu'il engraissoit les murenes de sang humain, & ceux qui luy auoyent despleu enquelque sorte commandant les ietter en son viuier, qu'estoit-ce autre chose q^{ue} les faire mager au serpens? O l'homme digne de mille morts, soit, qu'il fist presenter ses esclaves pour e-

estre deuorez desmurenes, qu'il deuoit puis apres manger, soit qu'il les fist nourrir à autre intention pour la nourrir de telle façon! Et tout ainsi que tels maistres sont monstrez au doigt par toute la ville & sont odieux & detestables: ainsi est des Roys, desquels le mal qu'il commettent est bien d'autre estenduë, l'infamie & haine se raconte de siecle en siecle: combien au demeurant leur seroit-il plus expedient de n'auoir iamais esté nez, qued'estre mis au nombre de ceux qui ont esté créés pour la ruine publique?

19 **I**L ne seroit pas possible qu'aucun peust excogiter rien qui puisse estre mieux seant à celuy qui regne, que la Clemence, de quelque façon & avec quelles conditiōs que l'on vueille qu'il soit estably pour commander aux autres: pource qu'il faut cōfesser que celle luy sera d'autant plus honorable & magnifique, quand il se verra auoir la puissance plus absoluë, laquelle il ne faut nullement estendre à mal-faire, si l'on la veut reigler à la loy de nature: car nature no' a figuré que c'est qu'un

Roy. Ce que ce pouuant recognoistre entre plusieurs animaux, encores plus euidentement se voit-il aux mouches à miel, desquelles le Roy est le mieux, & pl^s spacieusement logé tout au milieu, & au lieu le plus seur, n'estant outre cela astraint à aucun ouurage, mais superintendant sur ceux d'autrui, & lequel estant perdu, toute la compagnie se dissipe : Ils n'en souffrent iamais pl^s d'un, & cherchent celuy qui est le meilleur au combat. Faut outre cela que le Roy soit beau & de belle apparence, fort aisé à cognoistre entre les autres, tant en grandeur qu'en gentillesse.

Toutesfois y voicy la plus grande difference c'est que les querelleuses, & les plus belliqueses, pour la proportion de leurs corps qui soient entre to^s animaux, sont les mouches à miel, qui l'aissent leur esguillon dans la plaie qu'elles font. Le Roy neantmoins n'a aucun esguillon, nature n'ayant point voulu qu'il fut en façon quelconque cruel, ny enclin à aucune vengeance, qui couste si cher, elle luy a arraché son glaive, & laisse sa cholere desarmée. Voila vn merueilleux exéple pour les

grands Rois : Car elle a esté accoustumée de s'exercer en choses petites, & de nous bailler des instructions fort basses, touchant les plus importans affaires. Ayons quelque honte de ne conformer nos mœurs à la façon de ces petits animaux, veu que le cœur de l'homme a d'autant plus besoin de modération, qu'il a plus de puissance à mal faire. Que pleust à Dieu qu'il yeust vne semblable ordonnance entre les hommes, & que leur espée se mist en pieces quand ils sont entrez en cholere, & qu'il ne fat permis de faire mal plus d'une fois, ny faire executer nos vengeance par les mains d'autrui : Car la fureur aisément se passeroit, si se satisfaisant par elle mesme, elle venoit à desployer sa force avec le peril de sa vie. Mais certes telles choses ne sont point pour le présent gueres autrement disposées entre les hommes : Car il est necessaire que le Roy craigne tout autant comme il veut estre craint, & qu'il observe les actions d'un chascun, & qu'au mesme temps qu'il penche n'estre point aguetté, qu'il iuge qu'il c'est alors que l'on luy en veut le plus.

tellement qu'il ne luy reste pas vn moment de repos. Et suis esmerueillé comment il se trouue quelqu'un qui vueille mener vne si piteuse vie, veu qu'il n'y a rien plus aisé, que ne faisant desplaisir à personne, & par ce moyē estant asseuré, obtenir vne puissance salutaire au contentement d'un chacun car cestuy-la se trompe qui pense qu'un Roy puisse viure en quelque trāquilité, quād personne ne l'espere de luy, car la seureté, veut estre stipulée par mutuelle seureté, il n'est point de besoin d'esleuer de hautes forteresses, ny se retrancher sur des montagnes inaccessibles, ou s'environner de plusieurs murailles & tourelles. La Clemence vous rendra le Roy en lieu tout ouuert gardé & preserué. Il n'y a qu'une seule forteresse inexpugnable, l'amour des Citoyens, qui a-il de plus beau en ce monde, que de viure avec le souhait d'un chacun, & en voir faire les veux sans auucne contrainte? Et si la santé d'un Prince a esté aucunement douteuse estre plustost surpris de crainte, que resueillé d'esperance. N'auoir rien de si precieux que l'on ne voulist

auoir donné pour la santé de son Seigneur, & que tout le mal qui luy aduiendra, nous estimerons estre aduenu à nous mesmes. Par cela (qui serot des tesmoignages assidueus de sa bonté) il approuuera que la Republique n'est pas tant sienne, comme luy est à la Republique. Et qui osera à vn tel personnage brassé quelque malheureté, mais qui n'essayera de destourner de cestuy-la (s'il est possible) toute mauuaile fortune, sous lequel la iustice, la paix, pudicité, la tranquillité & dignité florissantes, sous lequel la cité est opulente, & l'affluence de toutes sortes biens abonde? ne regardât point d'autre affection celuy qui les gouuerne que si les Dieux immortels leur donnoient moyen de se monstrer à eux, qu'ils les contemplassent avec veneration & respect. Quoy plus? celuy tient-il pas le plus prochain lieu d'eux, qui se comporte au plus près de leur nature, bien-faicteur, libéral, employât sa puissance en choses utiles? Voila ce qu'il sied bien d'affected'imiter, & vouloir estre tenu en grâd en telle sorte, que l'on pu

mesme moien auoir reputation d'estre bon.

20 **L**E prince à accoustumé de faire punitiō, pour l'vne de ces deux raisons: ou biē si c'est pour auoir pour son regard reparation, ou biens'il la veut faire à autrui. Je toucheray premierement le poinct qui le concerne, trouuant qu'il est bien plus difficile de se moderer, quand la vengeance est recherchée pour sa passion propre, que non pas pour seruir d'exemple. Ce seroit en cet endroit chose superflue de luy remōstrer qu'il ne croye point de leger, afin qu'il descouure la verité, & puisse fauoriser l'innocence, tellement qu'il face paroistre qu'il n'est pas moins questiō du fait du criminel, qui est en danger, que celui du iuge. Cela appartient proprement à la iustice, & non pas à la Clemence. Ce dont maintenant no^r le voulōs admonester, c'est qu'ayant esté manifestement offensé, il demeure maistre de sō cœur, & quitte, si seurement faire se peut, la punition qu'il pourroit pretendre, à tout le moins qu'il la modere, & soit de beaucoup plus facile & traictable pour son

propre interest, que nō pas pour celuy d'autrui : Car tout ainli que ce n'est pas vn acte d'un hōme de grand cœur de faire le liberal de ce qui n'est pas sien : mais que cestuy-là l'est vraiement, qui donne avec diminution de son biē. Aussi appelleray-ie Clemence non pas celle, qui se lasche quād il est question de l'indignation d'autrui, mais i'estime celuy-la estre vraiment clement, lequel combien qu'il se sente piqué de chose qui luy importe, ne s'escarmouche point, cognoissant que c'est le propre d'un grand cœur de supporter vniure parmy vn grād pouuoir, & qu'il ny a rien de plus louable qu'un Prince outragé impunement.

21 **L**A vengeance est coustume de nous produire deux effets : ou bien d'approcher quelque souuerainement à celuy qui a receu l'iniure, ou bien seureté pour l'aduenir. La force d'un Prince est trop grande pour auoir besoin d'un tel cōtētemēt, & sa vengeance trop manifeste pour vouloir querir opiniō de ses forces par la vengeance d'autrui : l'entens quand il a este

qué & outragé par des moindre: car si ceux qui quelques fois se sōt voulu esgaler à luy, il les voit au dessous de luy il est assez vëgé. Vn Roy peut estre tué par vn esclauë, par vn serpent, ou d'vn coup de traiçt, mais certes persōne ne l'a iamais sauué, sinon celuy qui a esté plus grād que celuy qui a esté sauué. Il doit donques yser magnaniment de ceste si grāde grace de Dieu, puissante d'oster & donner la vie, principalemēt à l'endroit de ceux qu'il cognoist auoir quelques fois contrarié a sa grandeur, ayant atteint ce poinct d'auoir cela en sa disposition, il a accomply toute vengeance, & a paracheué de prendre punition suffisante: d'autāt que celuy qui doit sa vie, l'a perduë, & quicōque est decheu d'vn haut lieu aux pieds de son ennemy, attendant la sentence d'autrui, & roialle disposition de sa teste tant qu'il viura ce sera pour seruir à la gloire de celui qu'il à conserué: duquel il accroistra plus sa reputation estant demeurée en son entier, que si l'ō auoit perdu la veuë d'autant qu'il sert d'vn assiduel spectacle de la vertu d'autrui, il n'eust fait que passer en vn triōphe.

Si au demeurât le Royaume de cestuy
 la luy a peu estre seuremēt delaisſé que
 l'on l'ait deu reſtablir en ce lieu dont
 il eſtoit venu à deſchoir, la louange de
 celuy qui le fait, s'eſleue en accroisse-
 ment merueilleux, qui s'eſt contenté
 de ne pretendre d'un Roy vaincu fors
 qu'une ſimple louāge. Cela eſt encore
 d'autre-part triompher de ſa victoire,
 teſmoigner n'auoir rien trouué en ſes
 ennemis qui en peuſt eſtre digne. Et
 d'autant faut il avec des Citoiens, gens
 incogneüs, & de petite condition, y
 proceder avec plus de moderation, cō-
 me c'eſt encore moindre choſe de les
 auoir abbatus. Pardonnez librement à
 quelques vns, de quelques autres deſ-
 daignez de vous en venger, ne plus ne
 moins que de ces petites beſtes dont il
 faut retirer ſa main, pource qu'elles
 nous la ſouillent en les froiſſant, mais
 touchant ceux qu'il ſera bon de con-
 ſeruer, ou punir deuant les yeux de
 toute la cité, il faudra ſe ſeruir de l'oc-
 caſion d'une notoire Clemence.

paration desquelles la loy a eu principalement esgard à ces trois choses, auxquelles le Prince se doit pareillement conformer, ou bien que celuy qu'il fait punir s'amende, ou que sa punitiõ rende les autres meilleurs, ou finalement que les meschans estans exterminiez, les autres vivent en plus grande seureté. Quant à les amender, vous le ferez bien plus aisemēt avec moindre punition: car cestuy-la se garde bien mieux de mesprendre auquel il reste encores ie ne sçay quoy à perdre. Personne n'a plus d'esgard à son honneur qui ne se peut plus recouurer. C'est vne espee d'impunité, quād il ne nous reste plus rien en quoy l'on nous puisse punir: L'espargne des punitions corrige bien d'avantage les desordres d'une ville. Car la multitude des mal-faiçteurs engendre l'accoustumance de mal-faire; & la notte d'infamie est tousiours moindre, quand elle est allegée par le petit nombre des delinquāts: & la veue-rité perd par sa continue le plus grand remede qu'elle ait, à s'auoir son auctorité. Le Prince establit les bonnes mœurs en sa ville, & y cōtient les des-

bauchez, s'il en est aucun mēt patient, non comme les approuuāt: mais comme venant à les chastier avec tous les regrets du monde: La Clemence de celuy, qui regne, donne vergongne de mal-faire, & la punition est trouuée bien plus griesue, quand elle est ordonnée par vn homme benin & gracieux. Et qui plus est vous voyez que les choses qui sont si souuēt chastiees se commettent encores plus souuent.

23 **V**Ostre pere durant l'espace de cinq ansen a fait ieter plusieurs en vn sac, & auons aussi entendu que de tout temps on en y auoit mis. Mais les enfans estoient bien moins hardis à commettre ceste meschâceté, la plus exécration tant que crime à esté sans ordonnance, car avec tresgrande prudence les biens excellēns personnages & fort versez en la cognoissāce des choses, ont trouué meilleur de passer souz filēce, Cōme vne sceleratesse incroyable & excedente toute temerité, qu'en le cuidant chastier monstrier que c'est vne chose faillible. Les parricides doncques ont pris leur commādement avec

la loy, & la peine leur a fait cognoistre la malheureté. La pieté à esté en mauvais termes, depuis que lon a commencé à voir pl^r de sacs de cuir, que de potences. En la ville ou les hommes se punissent peu souuent, c'est en celle-là ou chacun tend d'un consentement à l'innocence, & ou l'indulgence sert comme de bien public: la ville pese elle estre innocente? elle le fera: Car l'on se donne plus de peine de ceux qui se deuoyent de la frugalité commune, quand l'on void qu'ils ne sont que fort peu. C'est chose bien dangereuse, & m'en croyez, que de faire paroistre en vne ville de combien le nombre des meschans surpasse.

24 **L**E Senat auoit vne fois fait vne ordonnance qu'il y eust certaine distinction d'habits, seruās à discerner le serf d'auec le libre: mais lon descouurit aussi tost combien cela seroit dangereux si les serfs eussent commencé à nous conter, scachez qu'il faut craindre le semblable si l'on ne pardonne à personne. Lon verra bien tost de combien le nombre de ceux qui ne valent

rien surmôté la quantité des supplices n'est moins deshonorable à vn Prince, que la multitude de funeraillies au medecin. L'on obeyt plus volontiers à celuy qui commande plus posement. L'esprit humain de son naturel est repugnant & hautain s'efforçant contre ce qui est deffendu, & suit beaucoup plus aisement, que si on entreprend de le mener. Et tout ainſique les bôs cheuaux & qui ont du cœur, se manient mieux avec vn mors vn peu doux, ainſi l'innocence non forcée, de son propre mouuemēt ſuit la Clemence, & la Cité l'eſtime digne de ſe la cōſeruer. L'on auance donques trop plus par ce moyē là. La cruauté ne ſe peut dire imperfection humaine, & eſt indigne d'vn eſprit ſi benin, comme eſt celuy de l'homme. C'eſt vne rage de beſte rauiffante de ſe ſatisfaire de ſang & de playes, & proprement renonçant à eſtre plus homme, deuenir animal ſauuage.

26 **C**Ar dictes moy, ie vous prie, Alexandre, quelle difference trouuez vous de preſenter Lyſimaque au Lyon? ou bien le demembrer vous

mesmes de vos propres dents? C'est ta
mesme bouche, c'est ta mesme cruauté
O que tu eusses biē voulu plustost toy
mesme auoir ces ongles, & ceste bée
de dents capable d'encloutir les hom-
mes! No^s ne requerōs pas de toy, que
ta main (la ruine certaine de tes plus
grands amis) soit salutaire à personne
quelconque, & que cet esprit terrible
(mal-heur insatiable des peuples) s'as-
souuisse sans le sang & les meurtres.
l'appelleray Clemence, si-pour faire
tuer ton amy, tu choisisse entre les hō-
mes la mai d'un bourreau. Voila pour-
quoy la cruauté est voire abominable,
d'autant qu'elle passe les bornes au cō-
mencement ordinaires, & finalement
humaines. Elle recherche nouueaux
supplices, elle y applique sō Esprit, &
excogite des instrumens, pour diuersi-
fier & prolonger la douceur, a se dele-
cter des tourmens des hommes: & lors
cette passion d'esprit felon, paruient à
vne derniere frenesie, quand la cruau-
té se tourne en volupté, & que celuy
est ia vn contentement que de faire
mourir vn homme. car la ruine suit pas
à pas vne telle personne, & l'attaque

l'on par haine, venin glaiue, & autant de fortes de malheurs, comme luy est le malheur de plusieurs. Quelques fois il est attrappé par l'entreprise de quelques particuliers, quelquesfois aussi par vne desesperade publique: Car vne legere & particuliere ruine ne souleue point tout vn peuple. Ce qui a commencé de destruire generalement & en veut à tous, est aussi transpercé de toutes parts. Les petits serpens se cachent, ny n'en fait-on poursuite publique: mais de puis que quelqu'un passe vne grandeur ordinaire, & est creu & deuenu monstre, depuis qu'ils infectent les fontaines, & de leur sifflemēt ils enflamment & empoisonnent quelque part qu'ils voient, on les poursuit à coups de traicts. Les petites mauuaitiez se peuuent desguiser de paroles, & se celer: mais les grandes meschancetez se preuiennent. Semblablement vn malade ne trouble pas toute vne famille, mais depuis que par la mort contagieuse de plusieurs il apparoit qu'il y a de la peste, toute la ville se met en rumeur & en fuite, mesme iusques à se vouloir attacher aux

Dieux. Voit-on le feu estre à vne maison, toute la famille & les voisins aussi courent, & iettent force eaux, mais vn grand embrasement, & qui a ja consumé & deuoré plusieurs edifices, il s'estouffe par la ruine d'une des parties de la ville.

16 **L** Es esclaves mesmes bien certains d'estre attachez à vne potence, se sont vengez de la cruauté de quelques particuliers. Les nations & peuples, à qui le mal touchoit de pres, & autres qui en estoient menacez, ont entrepris d'exterminer les tyrans.

Quelques fois leurs gardes mesmes se sont esleuez contre eux, & ont practiqué sur eux-mesmes la perfidie, l'ipieté & brutalité, & tout ce qu'ils auoient auparavant appris d'eux. Car qui est celuy qui pourroit esperer quelque chose de bon de cestuy-là, lequel il a instruit à tout mal? L'insigne meschanceté n'est pas longtemps sans estre decouverte, & ne fait on iamais tant de mal qu'on pense. Mais posons le cas que la cruauté fust bien seure, qu'elle est la figure de son regne? non autre

que celles des villes faccagées, & les terribles spectacles d'un estonnement public, toutes choses desolées, espouuantées, & confuses. On refuit mesme à chercher quelque recreation. L'or ne va point mesmes seurement aux festins, auxquels il faut que ceux qui ont vn peu beu, contiennent leur langue en grande sollicitude, ny pareillement aux ieux sur lesquels on recherche matiere de crime & de dâger : Car combien (dit on) qu'ils soyent préparez avec grande despence & magnificence royale & avec ioueurs exquis & renommez par leur nom, qui est-ce toute fois qui seroit content au partir d'en aller en vne prison? Mais, bõ Dieu, quel le espece de meschanceté est celle-là tuer, crueliser, se delecter du son de fers, & faire voler les testes de ses Citoyens, & quelque part qu'on arrive respendre force sang, & de son seul regard effrayer & mettre en fuite. Quel le autre vie pourroiet mener les ours & les lions s'ils regnoient, si la puissance estoit donnée sur nous aux serpens, & à tous les plus pernicieux animaux du monde? Eux qui n'ont aucun

usage de raison sont condamnez par nous pour crime de cruauté: S'abstiē-
nēt toutefois de ceux de leur espèce &
est la similitude de naturel seure entre
les bestes sauvages. A l'endroit des hō-
mes, voire de ses alliez: Neantmoins
cette rage & cruauté ne se commande
aucunement, & ne fait distinction non
plus des estranges que des siens pro-
pres, afin qu'elle puisse, estant par ce
moyen mieux exercer, apres le meur-
tre de plusieurs particuliers se glisser,
& paruenir à la ruine des nations tou-
tes entieres, & mettre le feu aux mai-
sons, & puis la charruë au lieu ou e-
stoient les anciennes villes. Elle estime
que cela soit auoir puissance, & d'en
faire tuer tantost l'un, tantost l'autre:
elle à opinion que ce soit n'estre pas as-
sez Empereur si tout à vn instant quel-
que grande trouppes de pauures mal-
heureux ne se void estenduë par terre
elle pense que sa cruauté est reduite au
rang de celle du commun. Mais la feli-
cité est de sauuer tāt qu'on peut d'hō-
mes, & les retirer de la mort à la vie,
& meriter par Clemence la couronne
ciuique. Il n'y a ornement plus digne

de la grandeur d'un Prince, n'y plus honorable aussi que ceste couronne, aqoise pour auoir conserué les Citoyens, non par les armes ennemies arrachées aux vaincus, non par les chariots des barbares tous rougissans de leur sang, n'y autres despouilles conquises en guerre. Voyla que c'est que puissance diuine, de conseruer en troupe & vniuersellement. Faire mourir au reste beaucoup de gens, & sans discretion, c'est vne puissance d'embrasement & ruine.



LIVRE SECOND DE
LA CLEMENCE.

E qui eust plus de puissance
à esmouvoir pour vous faire
ô César, ce discours de
la Clemence, ce fut vne pa-
role de vostre, laquelle i'ay souuenance
n'auoir esté ouye lors qu'elle fut dicte
ny depuis racontée à d'autres sans ad-
miration. Parole genereuse & de bien
grand cœur, & de grande douceur:
Qui n'a point esté controuuée, ny s'est
faite soudain retenir pour contenter
les aureilles d'autrui; mais à fait ap-
paroistre à descouuert la grâdeur con-
testante avec ta singuliere bonté. Bur-
rus Lieutenant de tes gardes, homme
d'honneur & recogneu pour tel de toy,
son Prince, voulât faire executer deux
larrons, poursuiuoit que tu esses à si-
gner contre qui & pour quelles causes
tu voulois que ce ste execution se fist.

Ce qu'ayant esté plusieurs fois différé, il faisoit instance que l'on y fist quelque fin. Et ayant, tout fasché, a toy qui estois pareillement fasché, présenté le papier, & baillé entre les mains, tu t'es pris à t'escrier, Je voudrois n'aucun iamaïs cogneu lettres. O voix certainement digne d'estre recueillie de toutes nations qui recognoissoient l'Empire Romain, & de celles qui en sont circonuoisines mal asseurées de leur liberté, & de celles semblablement, qui s'esleuent au contraire par armes, ou par menées! O voix qui merite d'estre recitée en l'assemblée de tous hommes, & en l'honneur de laquelle tous Princes & Roys prestent serment! O voix digne de l'innocence vniuerselle du genre humain, & en faueur de laquelle ce siecle ancien soit restauré, c'est à cette heure certes qu'il seroit fort bien à propos de se ranger à tout ce qui est bon & droit, chassant arriere la conuoitise de l'autrui, source de toute vicieuse passion d'esprit. Que toute piété, intégrité, & foy & modestie se releue, & que les vices, apres auoir abusé d'un regne si continuel, quittent finalement

ment la place à vn siècle heureux & reformé

IE me veux bien, Cesar, promettre & esperer que cela pour la plus grand'part aduiendra. Ceste mansuetude de ton Esprit, se communiquera, & decoulera petit à petit par tout le corps de ton Empire, & toutes choses se conformeront à ta semblance. La bonne disposition procede de la teste, & de là tout le reste est vigoureux & gaillard, ou bien abbatu de langueur, selon que l'esprit est vif, ou bien se flétrit. Et se trouuera des Citoyens, & des compagnons, dignes de ceste tienne bonté, & les mœurs louïables seront restablies par tout le môde, il sera pardonné à vostre ame quelque part qu'elle voise, souffrez q'ie m'arreste quelque peu sur ce point là, non pas pour souffler quelque flatterie à vos oreilles, car aussi n'est-ce pas mon humeur i'aymerois mieux offencer en disant vray, que de cōplaire enflattât. Quelle raison d'ocques y a-il, pourquoy ie desire d'auoir tant tes faits que tes dits si familiers? afin que ce qui t'est main-

tenant naturel & mouuement propre, deuienne pour l'aduenir comme vne sentence. Je considere en moy mesme plusieurs graues paroles, mais detestables estre de present en vsage parmy les actions de la vie humaine, & celebrées en commun prouerbe, comme celle-la. *Qu'ils me hayët pouruen qu'ils me craignent*, A laquelle vn autre vers Grec est semblable de celuy, qui vouloit que apres sa mort tout fust reduit en feu & en cendre, & autre frappez d'vn mesme coin. Mais ie ne sçay comment ces esprits barbares & odieux, ont sceu exprimer en termes tant eloquens des sens si violens & precipitez? Je n'ay point encor ouy vne parole courageuse dite par vn homme de bien, & gracieux, quelle sera-elle doncque?

Que raremēt à regret avec grande cunctation & plusieurs delais, l'on signe la punition, & supplices des hommes.

3 **E**T de peur que par auanture le nō precieux de Clemence ne vienne à nous deceuoir quelquesfois, & nous amene à effects tous cōtraires, voyōs que c'est proprement que Clemen-

te: de quelle qualité elle est, & à quelles fins elle tend. Clemence, est vne temperance d'affection quand l'on a puissance de se venger, on bien vne douceur d'un superieur à l'endroit de son inferieur en constituant vne punition. Ce sera le plus seur de proposer plusieurs definitions, de peur qu'une seule ne comprenne pas assez le faict, & afin pour parler ainsi, que la forme ne nous eschappe. Et pource elle se pourra encor appeller vne inclination d'esprit à douceur touchant l'exigence d'une peine. Ceste definition se rencontrera en quelques cōtrarietez, encor qu'elle approche au plus pres de la verité! Si nous disons que la Clemence est vne moderation quittant quelque chose d'une punition meritée, & bien due, L'en repliquera qu'il n'y a vertu qui réde rien à aucun moins que ne porte le deuoir. Or tout chacun le prend ainsi, que la Clemence est celle qui se fl-chit outre ce qu'a bō droit se pourroit ordonner. Les ignorans estiment la seuerité luy estre toute opposite, mais oncques vertu ne fut contraire à vne autre vertu.

4 **Q**u'est-ce dont que l'on oppose à la Clemence ? La cruauté, qui n'est autre chose qu'une violence d'esprit en recherche de punition, mais quelques uns ne recherchent pas la punition, & ne laissent pas d'être cruels comme font ceux qui tuent des hommes qu'ils ne voient jamais, & qu'ils rencontrent fortuitement, non pas pour en amoindrir le nombre, mais les tuant seulement pource qu'ils veulent tuer : & ne se contente pas simplement de les tuer : mais leur font souffrir mille maux, comme ce Busire, Procuſte, & les Pyrates qui tourmentent ceux qu'ils ont pris, & les jettent tous vifs dans un feu. Cela certes se peut bien dire cruauté, mais d'autant que ce n'est point pour se ressentir, veu qu'il n'y a eu personne d'offensé, ny pour poursuivre aucun forfait, car il n'y a eu aucun crime au precedent, telles choses ne sont comprises en nostre definition, qui contenoit, Que cruauté est une intemperance d'esprit, en chastiment de malversations. Aussi pouvons nous dire que cela n'est pas cruauté, mais une brutalité, qui fonde sa volupté au tour-

ment d'autrui. Nous la pouuons encor appeller vne forcenerie : Car il y en a de plusieurs especes, & nulle pl^r vraye que celle qui n'a autre but qu'a exterminer & massacrer les hommes. Je diray doncques que ceux-la sont vrayement cruels, qui ayans occasion, tiennent toutesfois mesure en la punition. Comme de Phalaris, lequel (à ce que l'on dit) à vsé de tourmens à l'endroit de gens, lesquels, oresqu'ils ne fussent pas innocens, ont neantmoins excédé toute façon humaine & croyable. Il sera aisé d'euiter la cauillation par la definition ainsi, Que la cruauté est vne inclination naturelle aux choses plus violentes. Or de cela la Clemence s'en iette bien fort loin, & si est bien certain que la seuerité compatit bien avec elle. Et pource ne sera hors de propos en celieu de rechercher que c'est que misericorde: car assez de gés la louënt, comme si elle estoit vne vertu, appellant vn hōme de bien misericordieux. Or ce n'est rien qu'une imperfection d'esprit. L'une & l'autre, à sçauoir cruauté & misericorde sont entre la seuerité & clemence, lesquelles nous de-

uons fuir de peur que sous pretexte de Clemence, nous ne tombions en misericorde. Mais pour ce regard la faute y est toujours moindre qu'en la cruauté, l'erreur neanmoins de ceux qui s'esloignent de la verité, ne laissent pas d'estre semblable.

TOut ain doncques que la Religion tend à l'honneur de Dieu, & la superstition l'outrage, aussi tous les gens de bien vsans de Clemence & mansuetude refuiront la misericorde: Car c'est vne imperfection d'un esprit lasche, se laissant aller à l'apparence du malheur d'autrui. Voila aussi pourquoy il n'y a meschant à qui elle ne soit familiere. Il y a des vieilles & autres simples femmes, qui se laissent gagner incontinent par les larmes des plus malheureux, & scele-rats hommes du monde, lesquelles s'elles osoient, romproient les prisons pour l'amour d'eux. La misericorde ne regarde pas la cause, mais le desastre: La Clemence s'informe de la raison. Je sçay que l'opinion des Stoique à mauuaise reputation entre les

ignorans , comme eſtant trop dure, & qui n'eſt pas pour donner bon conſeil aux Princes, ny aux Roys : Car on leur obiecte, que celuy qu'ils diſent eſtre ſage, ny qu'il faille auoir miſericorde, ny qu'il faille pardonner. Si ces choſes ſont dites ainſi crûement, elles ſeront odieuſes : Car il ſemble quelles ne veulent laiffer aucune eſperance aux tranſgreſſions humaines, mais conduire tous nos forſaiets au ſupplice. Que ſi ainſi eſt, à quoy nous ſera bonne ceſte ſcience qui veut que nous deſaprenions l'vſage d'humanit   ? Et pourquoy fermerions nous le port tres-aſſeur   contre la fortune, qui eſt mutuelle faueur ? Mais il n'y a point de ſecte plus begn  ne, ne plus gracieuſe que la Stoique, Nulle tant affectionn  e aux hommes, & plus ſoigneuſe de leur bien en commun qui ne ſe propoſe autre choſe, ſi non de leur eſtre vtile & ſecourable, & qui ne regarde pas ſeulement    faire pour ſoy, mais auſſi pour tous tant en general qu'en particulier. Miſericorde eſt vne paſſion d'eſprit, cauſ  e ſur l'apparence des miſeres d'autruy : Ou

bien vne compassion conceuë du mal
 heur d'autrui, persuadant leur es-
 aduenu sans l'auoir meritë. Or la p-
 sion n'est point conuenable à vn ho-
 me sage : Car son esprit est serain,
 ne luy doit suruenir chose qui le pu-
 se troubler. Il n'y a rien si bien se-
 à l'homme, que d'auoir vn gra-
 cœur. Or ne peut-il tousiours es-
 esgallement grand, si la crainte &
 falcherie le molestent, si son esp-
 est troublé & reserré, chose qui
 doit pas arriuer à vn homme sa-
 mesmes en ses propres aduersitez.
 contraire, il repercutera toute la
 rie de Fortune, & la brisera deuant
 ses yeux : Il se maintiendra tousiours
 vn mesme visage tranquille, & sans
 branslement : Ce qu'il ne pourroit
 complir s'il donnoit lieu à la tristesse.
 Ioint que l'homme sage est preuoyant
 avec promptitude de resolution. Il
 mais au reste de trouble il ne deuie
 clair, net & sincere : Car la tristesse
 est du tout inhabile au contemne-
 des choses de ce monde. Il faut es-
 cogiter ce qui est vtile, euitter ce qui
 est perilleux, & prendre tout en bon

ne part. Il n'ysera doncques point de misericorde, pour ce que sans se res- sentir d'aucune misere en son esprit, il ne laisse pas de pouruoir a toutes au- tres choses ne plus ne moins que ceux qui se passionnent pour les misera- bles.

IE veux quant à moy faire libre- ment ce que vn autre fera par passion. Il donnera secours aux larmes d'autrui sans pleurer comme luy : Il tendra la main à celuy qui perit, re- cueillera le fugitif chez soy, donnera l'aumosne aux necessiteux, non pas a- uec ce desdain, avec lequel la pluspart des hommes veulent qu'on les estime pitoyables, reiettant & mesprisant ceux qu'ils secourent, craignant mes- me d'estre touchez par eux, mais qu'il donne tout ainsi qu'un homme à un autre homme, de chose qui est com- mune. Il rendra l'enfant aux larmes de la mere, & commandera de luy oster les fers: Il retirera celuy que l'on veut faire deuorer aux bestes pour les ieux: & donnera sepulture au corps de ce- luy qui auoit esté executé: mais il fera

tout cela avec vn esprit tranquille
 sans changer de visage. L'homme
 doncques ne fera point le piteux, n'
 il assistera, il seruira, estant n'ay p
 le commun support & bien pu
 dont il fera part à chacun, & com
 niquera sa bonté pour remonstr
 ceux qui seront tombez en incor
 nient, ce qu'il y aura eu de leur fa
 & les amener à quelque amendem
 Et pour les affligez & autres qui
 griefuement touchez, il s'y emplo
 encor plus volontiers toutes & qu
 tesfois qu'il pourra. Il moyenn
 quelque chose enuers la fortune :
 ou pourroit-il mieux employer d
 faueur & les richesses, qu'à rep
 les choses qu'un accident à desmol
 Il n'abaissera aucunement n'y le vi
 n'y le cœur: Et au surplus il fera pla
 à toutes personnes qui le meritent
 à l'exemple de Dieu, il regardera c
 œil propice ceux qui sont en adue
 té. La misericorde est fort voisine
 la misere, elle tient & à quelque ch
 d'elle. Sçachez que ces yeux-la s
 fort imbecilles, lesquels par la ch
 sieure des autres s'offusquent sans

tre occasion. C'est certes presque tout vn, n'estre point gaillard & estre malade, comme de souz-rire à ceux qui rient, & entre-ouurer la bouche quand le premier qui se presente baille. Misericorde est vne defectuosité d'esprit trop affectionnée à la misere, & calamité laquelle si quelqu'un recherche en vn homme sage, c'est ne plus ne moins que s'il requeroit de luy que aux funerailles & obseques de personnes qui ne luy appartiennent en rien il se lamentast & pleurast. Mais ne peut-il pas pardonner sans passion? Conuenons maintenant de ceque nous appellerons pardon, afin que nous sçachions que l'homme sage ne le doit point donner. Pardon est remission d'une peine mortelle. Or pourquoy l'homme sage ne le doit pas faire, ceux-là en rendent la raison bien plus au long, lesquels sont commis à ce faire.

DE moy, afin que i'en touche briefuement, ie diray comme parlant des iugemens d'autrui, que l'on pardonne à celuy qui a deu estre

puny. Or le sage ne fait rien de qu'il ne doit pas faire, & ne la rien passer de ce qu'il doit. Il ne p doncques quitter la punition qu'il tenu de prendre : mais ce à quoy veuX pretendre par le moyen du p don, il le vous fait auoir par vne v plus honnesté : Car le sage exc fait tout pour le mieuX, & vous c rige. Il fait bien autant que s'il p donnoit, & ne pardonne pas po tant, d'autant que celuy qui pard ne confesse auoir obmis quelque c se de ce que portoit son deuoir. Il contentera d'admonester quelq de parolles sans autre punition esgard à son aage qui est pour s'an der. Quelque autre sera manife ment trauaillé par enuie pour q que crime dont il est chargé. Il c mandera qu'il n'ait aucun mal, po ce qu'il a esté circonuenu, ou qu vin luy a fait commettre la faute mettra l'ennemy en liberté, sans mal faire, quelquesfois apres l'au honoré s'ils ont pris les armes p bonne cause, si c'est pour garde foy, si c'est pour maintenir vne al

ce, ou bien sa liberté. Toutes ces choses ne sont point œuvres de pardon, mais de Clemence : La Clemence a vn liberal arbitre, non pas prescript sous vne certaine reigle, mais iugeant selonc qui est bon & droit, & luy est permis d'absoudre & estimer vn fait autant que bon luy semble, ne faisant rien de tout cecy, sinon comme n'ayant fait autre chose moins que ce qui estoit droit, & comme estant tres-iuste, tout ce qu'elle a ordonné : pardonner au surplus c'est ne punir point ce que vous aduouez estre punissable. Pardon est remission de punition merittée. La Clemence a en premier lieu cet effet qu'elle declare ceux qu'elle laisse aller n'auoir deu souffrir autre peine: Elle est doncques plus accomplie, & plus digne que le pardon. Le different a mon adais ne gist qu'aux termes, l'on est d'accord du fait. Le sage quittera & remettra beaucoup de choses, & en conseruera plusieurs non pas de sain, mais de sanable entendement, ressemblera aux bons laboureurs mesnagers, qui ne cultiuent pas seulement les arbres.

hauts & droicts, mais appliquent des appuis, par le moyen desquels ils redressent les autres arbres, qui ont esté gastez par quelque inconuenient. Ils en esclaguent d'autres, de peur que les branches ne leur nuisent à deuenir grands : D'autres qui ne profitent pas à l'occasion du terroir, ils les amendent : & à d'autres offusquez par l'ombrage des trop proches, ils leur donnent air. Suyuant cela l'homme parfaitement sage, iugera par quel moyen il faudra traicter chasque naturel, tant que ce qui sera depraué puisse du tout estre redressé.

SENEQUE DE LA CON-
solation de la Mort.